



DEMANDES DE BOURSES DE LYCÉE ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022



NE CONCERNE PAS LES ÉLÈVES QUI SONT DÉJÀ BOURSIERS CETTE ANNÉE

Du 17 mai au 06 juillet : les demandes au format papier sont à télécharger sur le site du lycée et à déposer au secrétariat du lycée Marcel Dassault.

Du 28 juin au 06 juillet : les **demandes en ligne** peuvent être formulées par les familles qui n'ont pas déposés de demande papier, via le portail «Scolarité Services» (vous munir de votre mot de passe et identifiant).

Du 02 septembre au 21 octobre : les familles peuvent encore formuler leurs demandes **en ligne** ou en format papier.



Au-delà de la date de clôture des Bourses de Lycée fixée au 21 octobre 2021, aucune demande ne pourra être acceptée.

Lors du dépôt du dossier papier un accusé de réception vous sera délivré.

=====